



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DÉCEMBRE 2019**

N° DEL 2019.12.18/216

Thème : TRANSPORT 1

**Objet : Convention de
partenariat pour les
navettes valléennes
entre la commune et le
Syndicat
Intercommunal à
Vocations Multiples.**

Convocation :

Date : 12/12/2019

Affichage : 12/12/2019

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 28

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 32

Le **mercredi 18 décembre 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARCELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Étaient représentés :

AIGUIER Yvon donne pouvoir à GUÉRIN Nicole ;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard ;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;
RASTELLO Anne donne pouvoir à BRUNET Pascale ;

Absents excusés :

AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, RASTELLO Anne.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : DAERDEN Francine

Considérant que depuis de nombreuses années, les quatre communes de Serre-Chevalier Vallée, à savoir Briançon, Saint-Chaffrey, La Salle-les-Alpes et le Monêtier-les-Bains en collaboration avec la SAS « SCV Domaine skiable » ont développé un service de navettes valléennes « Monêtier-Briançon » gratuit pour les détenteurs d'un forfait remontées mécaniques, ski nordique ou carte d'hôtes en cours de validité ;

Considérant que cette prestation, indispensable au bon fonctionnement de la station de Serre-Chevalier Vallée Briançon était traditionnellement financée par le syndicat intercommunal à vocations multiples et la SAS « SCV domaine skiable », la commune de Briançon participant sur la part du syndicat intercommunal à vocations multiples ;

Considérant que la SAS « SCV domaine skiable » par courrier en date du 31 août 2017, a informé les partenaires de sa volonté de ne pas renouveler ce partenariat ;

Vu la délibération n° DEL 2017.01.27/012 du conseil municipal du 27 janvier 2017, relative au maintien du service de navettes valléennes pour la saison 2016/2017 ;

Vu la délibération n° DEL 2017.11.08/168 du conseil municipal du 8 novembre 2017, relative à la participation de la commune de Briançon au financement du service de navettes valléennes pour la saison 2017/2018 ;

Considérant qu'afin de maintenir ce service indispensable, la commune de Briançon, en partenariat avec le syndicat intercommunal à vocations multiples, souhaite continuer à renforcer les services de transport pour la période hivernale 2018/2019 ;

Il apparait nécessaire que la commune s'engage financièrement à hauteur de :

- 1/3 de la participation du SIVM représentant 66 666,00 euros,
- 1/4 du remboursement de l'avance du conseil départemental 05 représentant 10 000,00 €,
- 1/4 du reste à financer représentant 27 104,74 euros,

soit un montant total de 103 770, 74 euros.

Une convention fixant les termes de ce partenariat est jointe en annexe.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider la participation de la commune de Briançon au financement du service de navettes valléennes à hauteur de 103 770 euros ;
- D'approuver les dispositions de la convention ci-après annexée ;

- D'autoriser le Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention annexée à la présente délibération, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRANSPORT 1 DEL 2019.12.18/216

PUBLIÉ LE

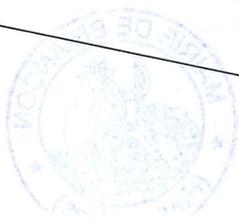
19 DEC. 2019

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur général des services,
Éric DUBOIS



Blank lined area for writing, consisting of seven horizontal lines.





CONSEIL MUNICIPAL DU 18/12/2019
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
TRANSPORTS 1 N° DEL 2019.12.18/216

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL À
VOCATIONS MULTIPLES ET LA COMMUNE
DE BRIANÇON POUR LE MAINTIEN
NAVETTES VALLEENNES
SAISON 2018/2019**



ENTRE

Le **syndicat intercommunal à vocations multiples** de Serre-Chevalier ci-après désigné SIVM représenté par sa présidente en exercice Madame Sylvie DAO-LENA dument habilité à signer la présente convention.

D'UNE PART,

ET

La **commune de Briançon**, représentée par son maire en exercice, Monsieur Gérard FROMM, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n°DEL 2019.12.18/216 du 18 décembre 2019.

D'AUTRE PART,

PRÉAMBULE

Depuis de nombreuses années, une convention tripartite était signée entre le département des Hautes-Alpes, autorité alors compétente, le syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVM) et serre-chevalier vallée domaine skiable (SAS « SCV domaine skiable ») pour la prise en charge financière par chacune des parties des services de transports saisonniers en renforts de ceux mis en place par le département pour la desserte de la station de Serre-Chevalier en période hivernale.

Depuis de nombreuses années, les quatre communes de Serre-Chevalier Vallée, à savoir Briançon, Saint-Chaffrey, La Salle-les-Alpes et le Monétier-les-Bains en collaboration avec la SAS « SCV Domaine skiable » ont développé un service de navettes valléennes « Monétier-Briançon » gratuit pour les détenteurs d'un forfait remontées mécaniques, ski nordique ou carte d'hôtes en cours de validité.

Pour la saison hivernale 2016/2017 la SAS SCV « domaine skiable » s'étant en partie désengagée financièrement, le montant de la participation de la commune est passé de 32 198,91 euros à 66 666,00 euros et une convention de partenariat a été signée.

Par courrier en date du 31 août 2017 SAS « SCV domaine skiable », a informé les partenaires de sa volonté de ne pas renouveler ce partenariat.

Pour la saison hivernale 2017/2018, le montant de la participation de la commune s'est élevé à 118 469,24 euros et une convention de partenariat a été signée.

Ce service étant indispensable, la commune de Briançon, en partenariat avec le syndicat intercommunal à vocations multiples, souhaite continuer à renforcer les services de transport pour la période hivernale 2018/2019 ;

CECI EXPOSÉ IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

La commune de Briançon s'engage à participer au financement des navettes valléennes « SERRE CHE BUS » ou « SKI BUS » Serre-Chevalier - Briançon pour la saison 2018/2019 à hauteur de :

- 1/3 de la participation du SIVM représentant 66 666,00 euros,
- 1/4 du remboursement de l'avance du Conseil départemental 05 représentant 10 000,00 euros,
- 1/4 du reste à financer représentant 27 104,74 euros,

soit un montant total de 103 770, 74 euros.

Ce montant pourra faire l' objet d' une réactualisation après l' arrêt définitif des résultats financiers de la saison hivernale 2018/2019.

ARTICLE 2

Le règlement de la participation de la commune de Briançon sera effectué auprès du syndicat intercommunal à vocations multiples après émission d'un titre de recettes par celui-ci.

ARTICLE 3

La présente convention est établie en trois exemplaires originaux pour la saison 2018/2019.

ARTICLE 4- ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention et notamment pour la signification de tous actes de poursuites, les parties font élection de domicile :

- **pour le SIVM** : en la mairie de Saint-Chaffrey sise route du Pont levis, 05330 Saint-Chaffrey
- **pour la commune de Briançon** : en l'Hôtel de ville sis Immeuble « Les Cordeliers » - 1, Rue Aspirant Jan - 05100 Briançon ;

Fait en trois (3) exemplaires originaux, à Briançon le

La présidente du SIVM,
Sylvie DAO-LENA.

Le Maire de Briançon,
Gérard FROMM.